

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE GACHIS CHINOIS

Quand et comment s'éclaireront les affaires de Chine ? Plus que jamais elles sont couvertes d'une brume épaisse qui, chaque jour, devient plus opaque, plus obscure.

D'accord pour venger les attentats commis contre les légations ou, tout au moins pour délivrer ces dernières qui ont été sauvées, contre tout espoir, les puissances semblent, à cette heure, de plus en plus hésitantes et incertaines non seulement en ce qui concerne le but à atteindre, mais encore et surtout aux moyens de l'atteindre.

Chacune d'elle a bien sa politique, mais cette politique est absolument différente de celle de la puissance alliée ou rivale.

Tous ces derniers jours, on a eu des preuves successives et marquantes de cette absence d'accord.

Encore un peu et le prétendu concert international deviendrait une cacophonie.

Tandis que l'Allemagne, par exemple, demandait que l'on fit de la livraison du prince Tuan et des principaux organisateurs du massacre des étrangers la condition *sine qua non* des négociations avec le gouvernement chinois — s'il y a encore un gouvernement chinois — les Etats-Unis déclaraient ne pas adhérer à cette manière de faire ; ils estiment que « la dégradation des coupables par l'autorité chinoise elle-même constituerait la meilleure manière de procéder.

D'autre part, alors que la Russie se prononçait pour l'évacuation de Pékin par le corps d'occupation international, en vue de faciliter les négociations, la plupart des autres puissances paraissent être d'un avis contraire.

En présence de ces divergences, pour ne pas dire de ces rivalités, les Chinois ont repris courage.

Un moment terrorisés ou censés tels, ils s'étaient montrés prêts à toutes les concessions, à tous les sacrifices. On sait jusqu'à quel point ils excellent pour ne pas rompre.

Autant ils s'étaient montrés féroces, autant ils faisaient annoncer de toutes parts leur désir de conciliation et de paix. A les croire il n'y avait eu entre-eux et les étrangers qu'un simple malentendu ; certes le sang qui avait coulé était regrettable ; mais ce qui importait avant tout, c'est qu'il n'en coulât plus, surtout du sang chinois.

Comment les choses ne s'arrangeraient-elles pas, d'ailleurs ? Li-Hung-Tchang, le vieux et célèbre diplomate, assisté de Tching, arrivait en quatre bateaux, muni de pleins pouvoirs, tout prêt à donner toutes les garanties exigées, à livrer toutes les têtes réclamées, en un mot à tout promettre pour détourner l'orage et laisser les « diables étrangers » reprendre le chemin de leurs divers pays.

Cela n'empêchait pas, il est vrai, le Tsung-Li-Yamen de faire savoir par tout l'Empire que, dans sa souveraine bonté, le fils du ciel, après avoir infligé aux

étrangers de sanglantes défaites, avait daigné les recevoir à merci et à miséricorde et avait autorisé Li à leur accorder la paix, s'ils s'en montraient dignes.

C'est là ce que les Chinois, paraît-il, appellent « sauver la face ». Si le fils du Ciel a transféré sa résidence dans la ville lointaine de Si-Ngan-Fou, c'est sans nul doute aussi parce que l'air de Pékin était nuisible à sa santé.

On le voit, les Chinois excellent à écrire l'histoire et le Père Lorient lui-même, à côté de leurs historiographes, eût été un fort petit garçon.

Quoiqu'il en soit, ce qui est tout-à-fait regrettable, c'est de voir à cette heure les grandes puissances, dont l'union pourrait avoir pour la paix du monde de si heureux résultats, ne pas s'inspirer de cet accord que l'on croyait si heureusement établi définitivement entre elles en vue de la réalisation d'un programme commun.

Faut-il cependant renoncer à cette espérance et croire que dans les affaires de Chine, les puissances n'auront entre elles d'autre règle que celle-ci : « Chacun pour soi et Dieu pour tous. »

Soutenir l'opinion contraire paraîtrait non sans quelque raison, fort optimiste, et ce n'est pas la main-mise par la Russie sur la Mandchourie qui tendrait à modifier cette façon de voir. « *Peati possidentes*, » disait jadis M. de Bismarck, traduisant en latin le vieil adage : « Possession vaut titre. »

L'exemple donné par la Russie sera-t-il suivi par les autres puissances ?

Pour notre part nous n'y verrions aucun inconvénient.

Les puissances alliées ne nous ont jamais paru avoir avantage à respecter le principe de l'intégralité de l'empire chinois, qu'il s'agit non pas de conserver et de maintenir sous sa forme actuelle, mais de diminuer autant que possible et de mettre dans l'impossibilité de nuire.

Toute la difficulté pour les diverses puissances consiste dans le choix et l'équivalence des morceaux. Mais avec d'aussi vastes territoires il y a de la marge, et chacune d'elles peut s'y tailler une large part.

C'est sur cette base, à vrai dire, et non sur une autre, qu'il faudrait au plutôt se mettre d'accord, si l'on ne veut, à courte échéance, voir éclater les complications les plus graves, et les Chinois, contre l'Europe divisée et impuissante, reprendre tous leurs avantages et continuer indéfiniment leur œuvre de barbarie, si redoutable et si menaçante pour l'avenir de l'humanité.

A. B.

## MANŒUVRES VAINES

Les journaux nationalistes poursuivent avec persistance la campagne, dont le banquet de samedi dernier a été le point de départ et le prétexte. Ils persistent à interpréter certains passages du discours de M. Loubet, dans un sens désobligeant pour le cabinet.

En cherchant à égarer l'opinion publique, ils sont dans leur rôle ; mais il faudrait être singulièrement naïf pour être dupe d'une manœuvre qui, en réalité, n'est que la réédition de celle qu'ils ont pratiquée dans les premiers

mois de 1896, sous la présidence de M. Félix Faure.

Entre tous les membres du gouvernement, il y a une parfaite unité de vues, en ce qui concerne la politique de défense et d'action républicaine que commandent les circonstances, — politique dans laquelle notre démocratie a montré en maintes occasions et d'une façon éclatante qu'elle a pleine confiance.

Cette union étroite ne s'est pas démentie un seul jour entre le cabinet et le Président de la République. Elle existe aujourd'hui, aussi absolue, aussi complète que par le passé.

Il importe que, sur ce point, il n'y ait aucun doute dans le pays, dont la confiance, nous en avons la conviction, ne sera nullement troublée par les insinuations intéressées et mensongères des nationalistes.

## L'école de Saint-Cyr

A propos des mesures que vient de prendre le général André, M. Cornély fait, dans le *Figaro*, les justes réflexions suivantes :

Veillez réfléchir un instant à ceci : Il y a 73 officiers à Saint-Cyr. Le ministre en restitue 22 à leurs régiments. Ce n'est pas une disgrâce. Mais admettons que c'en soit une. Ces 22 officiers sont les meilleurs. C'est encore entendu. Les autres, alors ?... Les autres, qui trouvent grâce devant André, sont nécessairement des francs-maçons comme lui ! des hommes à lui ! des mercenaires, des préteurs.

Et les gens qui ont découvert que 51 officiers sur 73 sont partisans de la désorganisation de l'armée se disent les amis de l'armée. Jugez un peu ce qu'ils diraient s'ils n'étaient pas des amis de l'armée !

## LES AMIS DE L'ARMÉE

Bien entendu, le respect de l'armée, il n'y a que les nationalistes pour le professer, et nous sommes, nous autres, des cosmopolites, des antipatriotes.

Or, voici ce qui était dit il y a deux jours, sous le titre « le règne des mouchards » dans *l'Intransigeant*, organe nationaliste, patriote, etc., etc.

Le chef d'une brigade de mouchards, connu sous le nom d'André, étant mort récemment, le sieur André n° 2, qui opère rue Saint-Dominique sous le costume étincelant de général de division, a résolu de le remplacer aussi avantageusement que possible.

Dans le personnel plus ou moins militaire recruté à l'instigation de l'immonde Reinach, l'espionnage et la délation sont devenus règle courante.

La désorganisation systématique de la défense nationale : voilà où nous conduit le règne des mouchards inauguré, rue Saint-Dominique, par le ministre des casseroles André.

Et *l'Intransigeant* défend l'honneur de l'armée !

Et Rochefort défend le drapeau de la France, que le commandant Pauffin de Saint-Maurel a eu l'heureuse inspiration de lui confier !

Telles sont les preuves de patriotisme que, chaque jour, fournissent les nationalistes. On n'éprouve pas le besoin de les commenter.

## L'exposé d'un système

M. Henri Rochefort, avec une franchise à laquelle il ne nous avait point accoutumés, a expliqué à ses lecteurs sa façon de polémique.

Nous nous garderions de changer le moindre mot à ce fragment de son article où le

rédacteur de *l'Intransigeant* se met en scène sous le modeste prénom indéfini « on ».

Voici le passage :

On dit à un monsieur :

« Vous êtes un voleur. »

Il répond naturellement :

« Mais je n'ai rien volé. »

Et on lui réplique :

« Vous n'avez rien volé, soit ! Mais vous êtes un voleur tout de même. »

Et voilà tout le système de M. Henri Rochefort. Ça n'est pas plus compliqué que cela et ça rapporte cent mille livres de rente !

## EN CHINE

L'Attitude des Etats-Unis

La semaine prochaine, M. Hay, qui a insisté auprès du président pour avoir toute liberté d'action, retournera à Washington et prendra en mains les négociations chinoises.

On espère qu'à partir de ce moment on ne pourra plus accuser le gouvernement de manquer d'énergie. Le premier acte de M. Hay sera, probablement, la désignation d'une commission de paix qui se rendra à Berlin.

Tout en essayant d'empêcher le démembrement de la Chine, le gouvernement considère qu'en présence des circonstances actuelles, ce démembrement est inévitable, et il est prêt à exiger des puissances possédant des territoires en Chine, des garanties pour le maintien de la protection des droits commerciaux américains.

Le Meurtre de M. de Ketteler

L'individu accusé du meurtre du baron de Ketteler, ministre d'Allemagne, a comparu le 21 septembre devant le tribunal militaire, qui a remis le prononcé du jugement à une date ultérieure, dans le but de recueillir de nouveaux témoignages.

Le directeur des affaires politiques du Japon est arrivé de Takou, porteur de dépêches. Les légations russe et allemande restent à Pékin, où elles attendent des instructions complémentaires. Les affaires reprennent.

Les Sentiments du Prince Ching.

Une dépêche de Pékin, du 22 septembre, annonce que la légation des Etats-Unis a découvert le nom du prince Ching sur trois listes de souscriptions en faveur des Boxers qui sont tombées en sa possession. Les amis du prince Ching disent que ce dernier a été forcé de souscrire sur ces listes.

Les Français rapportent qu'on a tiré sur une de leurs patrouilles, au-delà de la porte Orientale. A part cet incident, tout est tranquille.

## Au Transvaal

L'Emigration des Boers

Jeudi, à Marseille, sont arrivés, par les paquebots *Kaiser* et *Reichstag*, une cinquantaine de Hollandais et de Boers venant du Transvaal. Ils se trouvent, pour la plupart, dans une situation aisée. Après un court séjour à Marseille, ils partiront pour la Hollande. Ils se plaignent, en général, des difficultés qu'ils éprouveront pour gagner la frontière portugaise, les moyens de communication et les chemins de fer étant accaparés par les Anglais. Ils signalent la tendance qu'a le gouvernement anglais à

transformer la population en faisant venir des colons étrangers, notamment des Espagnols et des Portugais.

**Le Président Kruger en Hollande**

Les gouvernements de la Haye et de Londres ont échangé des notes très vives à propos de la venue en Europe du président Kruger à bord du navire de guerre *Gelderland*.

Les Anglais ont essayé d'intimider la Hollande, mais le ministère néerlandais a refusé de tenir compte des observations britanniques.

La reine, sans se soucier de la proclamation par laquelle lord Roberts a annexé le Transvaal, recevra le président Kruger avec tous les honneurs réservés à un chef d'Etat.

L'opinion est unanime à donner son approbation à cette attitude ; toutefois, dans les cercles politiques, où l'on connaît bien le tempérament de la cour et du cabinet ministériel, on croit qu'avant de prendre cette résolution on a dû s'assurer des intentions de certaines grandes puissances.

**ACTUALITÉS**

Les spécialistes en reportage guerrier, les écrivains militaires de toutes nuances s'extasient, non sans raison, sur la réussite presque parfaite des manœuvres d'armée qui viennent d'avoir lieu en Beauce ; au lendemain de ces belles opérations, les plus entêtés comme les moins prévenus tomberont d'accord pour reconnaître que si les manœuvres n'existaient pas, il faudrait les créer.

C'est en effet le seul moyen de mettre en pratique l'instruction théorique donnée à la caserne ; c'est l'examen qui marque les progrès d'une année ; pour tout dire, c'est le complément indispensable au soldat. Aujourd'hui que la science a transformé nos armements, que nos règlements militaires ont été remaniés, que tous les services ont subi les plus grandes modifications, il importe plus que jamais de faire sur une vaste échelle l'expérience de toutes ces innovations. Trois essais plus particuliers ont été faits au cours des manœuvres de la Beauce. Le service des étapes, remanié, il y a à peine quelques mois, a été assuré par le 29<sup>e</sup> bataillon de l'armée territoriale ; le nouveau canon de 75 millimètres a été mis à l'épreuve et enfin, on a demandé à la vapeur par l'emploi de l'automobile, un service qu'on n'avait pas encore songé à approprier à l'armée.

Cette dernière innovation me paraît avoir été particulièrement heureuse. Grâce à elle, à Maintenon comme à Vendôme, à l'armée du Nord comme à l'armée du Sud, toutes les opérations de ravitaillement en vivres comme en munitions ont été assurées avec la plus grande régularité.

« Si le service de l'arrière va bien, tout va bien », a dit un savant général allemand, et il avait bien raison, car c'est le ravitaillement régulier du soldat en vivres qui lui donne des forces et de l'entrain, quand il est en campagne ; comme c'est le ravitaillement régulier en munitions qui lui donne du courage et de la confiance.

Le meilleur résultat, à mon avis, qui ait été atteint par l'excellente organisation de ces services de l'arrière, le bénéfice inappréciable qui en ait été retiré, c'est que, pendant les dix épuisantes journées qu'ont duré les manœuvres, il n'y a pas eu à déplorer la mort d'un seul homme, sur 97,000 qui étaient sous les armes.

Voilà ce qui est beau, et ce dont on doit se réjouir. Pour moi, en dépit du refrain populaire qui chante :

Pioupion, pioupion,  
Soldat d'un sou !

j'estime que la vie d'un seul homme est sans prix ; et qu'il faudrait s'affliger, même du succès incontestable des plus belles manœuvres, s'il avait été acheté par la mort du plus humble de nos troupiers.

P. B.

**INFORMATIONS**

**Le mouvement administratif**

Le *Journal Officiel* publie le mouvement administratif.

Plusieurs préfets obtiennent de l'avance-

ment, d'autres sont envoyés en disgrâce, ou à d'autres fonctions.

Ce mouvement ne touche pas notre département.

**La Médaille du banquet des Maires**

Le *Journal* dit que le gouvernement a décidé de fixer le souvenir du banquet des maires par une médaille commémorative, qui sera gravée par Roty, et qu'on distribuera à tous les maires venus à Paris.

**Le roi de Grèce à Paris**

D'après le *Figaro*, contrairement à ce qu'on a annoncé, le gouvernement n'a reçu aucune notification d'un voyage officiel du roi de Grèce à Paris. Le roi viendra probablement, mais incognito.

**L'amour du diplôme**

Un papetier parisien, qui semble merveilleusement connaître notre caractère national, vient de créer et de mettre en vente des : « diplômes de visiteurs de l'Exposition ».

Sur une feuille de papier parcheminé, agrémenté d'une ornementation, on peut lire : Les soussignés certifient qu'ils ont de leurs yeux vu M... dans l'enceinte de l'exposition universelle, à Paris, le... Une place convenable est réservée à la signature de deux témoins. Un cachet de simili cire, dans un coin, donne à ce document un suffisant caractère d'authenticité.

On peut prédire le plus vif succès à cette création... qui satisfait si ingénieusement l'amour du Français pour les diplômes.

Cela se suspendra sur le mur de la chambre, entre le contrat de mariage et le diplôme de bachelier.

Et plus tard les petit-fils conserveront ce souvenir mémorable d'un grand-père qui voyagea, qui vit du pays, qui visita l'Exposition de 1900 !

**CHRONIQUE LOCALE**

**M. MONTEIL**

Jeudi dernier nous avons promis d'expliquer aujourd'hui pourquoi M. Monteil n'a pas été déplacé.

Pour des raisons imprévues, que tout le monde comprendra, nous ajournons l'article annoncé et nous espérons que nous n'aurons pas besoin de le publier.

Contrairement à ce que nous supposions jeudi, nous pouvons, en effet, donner au personnel enseignant **L'ASSURANCE FORMELLE qu'on s'occupe en haut lieu — et sérieusement, cette fois — du déplacement du fonctionnaire en question.** Nous estimons en conséquence que cet article perd, pour le moment du moins, de son intérêt.

**7<sup>e</sup> de ligne**

Par décret en date du 25 septembre, M. Maratuech Jean-François-Léonard-Pierre, élève de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, est nommé sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne.

**Compatriotes**

M. Frey Victor, est nommé sous-lieutenant au 57<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M. Blin, est nommé sous-lieutenant au 83<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

**Postes et télégraphes**

Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, M. Mirande Antoine, ex-adjutant au 123<sup>e</sup> régiment d'infanterie est nommé receveur à Douelle en remplacement de M. Francoual, révoqué.

**Commission départementale**

La commission départementale se réunira à la Préfecture, le lundi 1<sup>er</sup> octobre à 3 heures de l'après-midi.

**Conseil d'arrondissement**

Le conseil d'arrondissement se réunira lundi 1<sup>er</sup> octobre, à 10 heures du matin.

**Conseil départemental**

Le conseil départemental se réunira dans une des salles de la Préfecture le mardi 2 octobre à 10 heures du matin.

**Mouvement préfectoral**

Dans le mouvement préfectoral, nous relevons, la nomination de M. Garnier, chef de cabinet du préfet des Basses-Pyrénées, à la sous-préfecture d'Orthez.

Serait-ce le monsieur qui, il y a trois ans, servait de chef de cabinet à l'ex-préfet Rousset ?

Nous ne pouvons l'affirmer n'ayant encore à ce sujet aucun renseignement.

Mardi nous renseignerons nos lecteurs.

**Lycée Gambetta**

**Rentrée des classes**

La Rentrée des classes aura lieu lundi 1<sup>er</sup> octobre, avant 8 heures du soir, pour les Internes et le lendemain mardi, à 7 heures 1/2 du matin, pour les demi-pensionnaires et les Externes.

Voici quel sera l'emploi du temps de la journée du mardi 2 octobre :

A 8 heures, messe du Saint-Esprit dans la chapelle du Lycée ;

A 9 heures, réunion générale des Professeurs et des Elèves dans la Salle des Fêtes. Le Proviseur donnera lecture du Règlement de la Maison.

De 9 heures 1/2 à 10 heures 1/2, Messieurs les Professeurs feront connaissance avec leurs élèves.

De midi à 6 heures du soir, Promenade générale des pensionnaires, demi-pensionnaires et externes surveillés, sous la direction du Proviseur et des Professeurs.

**Collège de Jeunes Filles**

La rentrée des classes au Collège de Jeunes Filles aura lieu lundi soir, 1<sup>er</sup> octobre pour les internes, et mardi matin 2 octobre pour les externes.

Nous ne croyons pas avoir besoin d'insister longuement sur la valeur de l'éducation reçue dans cet établissement de premier ordre, car nous sommes certain que les pères de famille qui ont pu constater les succès scolaires brillants et nombreux qu'obtient le Collège, savent où est leur intérêt, surtout celui de leurs enfants.

**Rentrée des écoles laïques**

La rentrée des écoles communales (garçons et filles), aura lieu le lundi matin, 1<sup>er</sup> octobre à l'heure habituelle.

Les parents sont priés de vouloir bien conduire leurs enfants pour les présenter à MM<sup>es</sup> les directrices, et MM. les directeurs.

**Réunion Syndicale**

Les ouvriers travailleurs de terre, vignerons et carriers de la ville de Cahors, sont priés de se réunir le dimanche 30 septembre courant, à trois heures du soir, dans le lieu ordinaire de leur séance.

**Véloce-Sport Cadurcien**

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la sortie officielle qui aura lieu dimanche 30 septembre courant et dont le but est Sauzet.

Le départ à 1 h 1/4 de l'après midi du siège du club (café Tivoli).

**Championnat du Lot et épreuves de 100 kilom.**

Le Véloce-Sport Cadurcien fera courir le dimanche 7 octobre prochain :

1<sup>o</sup> Le championnat du Lot (fond) 100 kilom Professionnels.

2<sup>o</sup> Amateurs.

3<sup>o</sup> Une épreuve de 100 kilomètres.

Peuvent prendre part aux championnats tous les vélocipédistes en résidence dans le département depuis au moins six mois et possesseurs de la licence de l'U.-V.-F. (Professionnels ou Amateurs).

Peuvent courir l'épreuve de 100 kilomètres tous les vélocipédistes membres individuels de l'U.-V.-F. les membres d'une société affiliée à l'U.-V.-F. ou les indépendants, à la condition pour ces derniers de verser en s'engageant une somme de 2 fr. pour le paiement du brevet qui leur sera décerné ainsi qu'aux autres coureurs par l'U.-V.-F. dans le cas où ils parcourraient les 100 kilomètres en moins de 5 heures.

Ces différentes épreuves se feront sur le parcours habituel (Départ, Pont-Louis-Philippe à Cahors, Larroque-des-Arcs, Savanac, Vers, Saint-Martin-de-Vers, Saint-Sauveur-la-Vallée, retour à Cahors route de Toulouse jusqu'à la ferme du Levat-Bornat 104 kilomètres 6 et retour à Saint-Georges. Le départ aura lieu à 11 h. 30 très précises.

Il sera décerné au premier arrivant de chaque championnat : Une médaille de ver-

meil et un diplôme comportant le titre de champion du Lot (fond 100 kilomètres) pour l'année 1900 (Professionnel ou amateur). Au deuxième une médaille d'argent et au troisième une médaille de bronze.

Les engagements sont reçus dès à présent par M. Aladel secrétaire du V.-S.-C. boulevard Gambetta, 67, jusqu'à mercredi 3 octobre prochain à 1 heure du soir.

Les championnats qui ne réuniraient pas au moins 3 engagements et 2 partants seront supprimés ainsi que toutes les épreuves si ensemble elles n'atteignaient pas le chiffre de 5 engagements.

**Mouvement d'instituteurs**

Sont nommées :

MM<sup>elles</sup> Salon, institutrice adjointe à Cahors (école de la rue Fénélon), directrice de l'Ecole publique de Puy-l'Evêque.

Delrieu, institutrice à Lathèze (Frayssinet-le-Gélat), adjointe à Puy-l'Evêque.

Diégo, institutrice adjointe à Cremps, institutrice à Saucac (Larnagol).

Frézals Noémie, adjointe à Souillac, adjointe à Duravel.

Frézals Léa, adjointe à Souillac, adjointe à Duravel.

Aldhuy, institutrice adjointe à Montcuq, institutrice à Montgesty.

Dabrigéon, déléguée à l'Ecole primaire supérieure de Montcuq pourvue du Brevet supérieur, institutrice à Saint-Félix.

Asfaux, institutrice à Calviac, institutrice à Comiac.

Dumay, institutrice aux Quatre-Routes, institutrice à Payrac.

Mespoulhé, institutrice à Carennac, institutrice à Nozac.

Langlais, institutrice à Loupiac, institutrice à Lamothe-Fénélon.

Célérier, institutrice au Roc, institutrice à Creysse.

Asfaux, institutrice à Frégeac (de Sousceyrac), institutrice à Nadaillac (Le Roc).

MM<sup>elles</sup> Bédoué, institutrice à Gourdon, adjointe à Cahors (Ecole de la rue Fénélon).

Babel, institutrice adjointe à Castelnau, institutrice à Sauzet.

Ménange, institutrice adjointe à Lalbenque, institutrice adjointe à Castelnau.

Pezet, institutrice à Belfort, institutrice à Pontcirq.

Bénech, institutrice à Saillac, institutrice à Belfort.

Bousquet, institutrice adjointe à Bretenoux, institutrice à Laramière.

Rolland, institutrice à Lissac, institutrice à Prendeignes.

Rougé, institutrice à Lissac, institutrice à Montredon.

Bouix, directrice d'école maternelle à Gruissan (Aude), institutrice adjointe à Figeac (école maternelle).

Bladanet, institutrice à Comiac, institutrice à Laval de Cère.

Brunet, institutrice à Linars (Corrèze), institutrice à Pondens (Dégagnac).

Cancès, institutrice adjointe déléguée à l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré, institutrice à Strenquels.

Combarien, institutrice à Cressensac, directrice de l'Ecole publique de Vayrac.

Guitard, née Tronche, instituteur à Nozac, institutrice à Cressensac.

Lacombe, institutrice à Saint-Sulpice, institutrice à Autoire.

Jardel, institutrice à Reilhaguet, institutrice à Loupiac.

Cayrouse, adjointe à Belfort, adjointe à Mercuès.

Roques, adjointe à Luzech, adjointe à Belfort.

Bouyssou, adjointe à Mauroux, adjointe à Luzech.

Brunet, institutrice à Sarrazac, institutrice à Bétaille.

Marty, institutrice à Fontanes-Lunegarde, institutrice à Goudon (Labastide).

Sont nommés :

MM. Calmette, instituteur à St-Géry, instituteur adjoint à Cahors.

Couderc, instituteur adjoint à Cahors, instituteur à Fontanes-Lunegarde.

Gambert, instituteur, à Saint-Denis-Martel, instituteur à St-Géry.

Lamothe, instituteur à Bétaille, instituteur à St-Denis-Martel.

Brunet instituteur à l'Hôpital St-Jean, instituteur à Bétaille.

Crozot, instituteur à Strenquels, instituteur à l'Hôpital St-Jean.

Cancès, instituteur adjoint à St-Céré, instituteur à Strenquels.

Dardes, instituteur à Fontanes-Lunegarde, instituteur à Gintrac.  
 Décremps, instituteur adjoint à Concots (poste supprimé), instituteur adjoint à Limogne.  
 Fournié, instituteur à St-Pantaléon, instituteur-adjoint à Luzech.  
 Pouchet, instituteur adjoint à Catus, instituteur à St-Pantaléon.  
 Lafon, instituteur adjoint à Albas, instituteur adjoint à Catus.  
 Balagayrie, instituteur adjoint à Figeac, instituteur à St-Sulpice.  
 Soulié, instituteur adjoint à Souillac, instituteur adjoint à Bretenoux.  
 Jardel, instituteur à Reilhaguet, instituteur à Loupiac.  
 Bec, instituteur à Rampoux, instituteur à Reilhaguet.  
 Amalric, instituteur à Capdenac, instituteur à Flaugnac.  
 Cavané, instituteur adjoint à Flaugnac, instituteur à Rampoux.  
 Renat, instituteur adjoint à Bouziès, instituteur à Capdenac.  
 Couderc, instituteur à Montdoumerc, instituteur à Bouziès.  
 Planchou, instituteur à Belfort, instituteur à Montdoumerc.  
 Roques, instituteur adjoint à Cahors, instituteur à Belfort.  
 Nadal, instituteur à Sauzet, instituteur adjoint à Cahors.  
 Ayrot, instituteur chargé provisoirement de l'école de Loupiac, instituteur adjoint à Castelnaud Montratrier.  
 Soulié, instituteur adjoint à Vayrac, instituteur à Labastide du Haut-Mont.  
 Combarieu, instituteur adjoint à Cressensac, instituteur adjoint à Vayrac.  
 Guillard, instituteur adjoint à Montfaucon, instituteur adjoint à Cressensac.  
 Lacombe, instituteur à Quissac, instituteur à St-Chignes, commune de Gramat.  
 Goldéfy, instituteur à St-Chignes (commune de Gramat) instituteur à Quissac.  
 Ménage, instituteur à Lalbenque, est nommé directeur du cours complémentaire de Castelnaud Montratrier.  
 Lugol, directeur du cours complémentaire de Castelnaud-Montratrier, est nommé instituteur à Lalbenque.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES  
STAGIAIRES

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, en date du 27 septembre 1900, sont nommés les instituteurs et les institutrices stagiaires dont les noms suivent.  
 MM. Carrière, de Martel, adjoint à Thédirac.  
 Ginibre, sous les drapeaux, adjoint à Martel.  
 Girard, de Puy-l'Evêque, à Cazals.  
 Lassaque, de Luzech, à Puy-l'Evêque.  
 Poujade, de Bagnac, à Albas.  
 Bennet, de Terrou, à Bagnac.  
 Laval de Freyssinet (poste supprimé), à Terrou.  
 Lagrèze, sous les drapeaux, adjoint à Figeac.  
 Bousquet, de Bretenoux, à Laramière, chargé de l'école.  
 Matival, sous les drapeaux, à Souillac.  
 Babuel, de Castelnaud, à Sauzet, chargé de l'école.  
 Vidal, sous les drapeaux, à Prayssac (emploi créé).  
 Lamothe, de Molières, à Montfaucon.  
 Bénéchie, sous les drapeaux, à Molières.  
 Pécourt, de Limogne, à Lalbenque.  
 Arènes, normalien, à Cajarc.  
 MM<sup>elles</sup> Longpuech, de Lacapelle-Marival, adjointe à Concots.  
 Daynac, normalienne adjointe à Lacapelle-Marival.  
 Breil, normalienne adjointe à Saint-Jean-de-Laur, chargée de l'école laïcisée.  
 Viers, normalienne adjointe à Gourdon.  
 Fraysse, de Seuzac (Larnagol), adjointe à Lathèze.  
 Salgues Alberte, débutante, à Puyjourdes (Frayssinet-le-Gélat), chargée de l'école laïcisée.  
 Bessières, normalienne à Puy-l'Evêque (emploi laïcisé).  
 Conduché, débutante à Souillac.  
 Tulle, normalienne à Montcuq.  
 Pouzergues, suppléante auxiliaire à Belmont (Lalbenque).  
 Richard, de Laramière, à Saillae.  
 Cournède, normalienne adjointe à Cajarc.  
 Mespoulhé, de Cajarc, adjointe à Bretenoux.

Raynaly, de Saint-Felix, adjointe à Lissac et Mouret.  
 Lacam, de Promilhanes, adjointe à Lissac.  
 Crouzailles, normalienne, adjointe à Promilhanes.  
 Iragues, de Poudens, (Dégagnac), adjointe à Montvalent.  
 Desrougier, de Benneviolle, (Cardaillac) à Linars (Concorès).  
 Cros, suppléante auxiliaire, à Benneviolle (Cardaillac).  
 Rouzéry, normalienne à Calviac.  
 Poudéroux, normalienne, à Cazillac.  
 Deschamps, d'Autoire, à Carennac.  
 Balagayrie, suppléante auxiliaire à St-Sulpice.  
 Rouquié, de Lamothe-Fénelon, à Vayrac, adjointe.  
 Bec, normalienne, à Reilhaguet.  
 Souliadi, débutante à Vayrac.  
 Bessières, de Mercuès, adjointe à Dégagnac, chargée de l'école laïcisée.  
 Laval, normalienne à Mauroux, adjointe.  
 Marfond débutante à Pinsac, chargée de l'école laïcisée.  
 Crozat, de Floirac, à Sarrazac.  
 Lacaze, normalienne à Floirac.  
 Estival, de Glédines, (Souceyrac), adjointe à Cressensac.  
 Bounet, institutrice en congé à Glédines, (Souceyrac).  
 Méry, de Nadaillac (le Roc), au Roc.  
 Ric, suppléante auxiliaire à Frégeac, (Souceyrac).  
 Couderc, suppléante auxiliaire à Fontannes Lunegarde.  
 Guillien, débutante à Latouille, (Lentillac).  
 Ayroles, suppléante auxiliaire à Guirande, (Felzins).  
 Feyt Berthe, de Fontanes (Lalbenque), à Cahors, rue du Lycée, emploi créé.  
 Cavaillou, suppléante auxiliaire, à Souillac, (école maternelle).  
 Péchayrand, (école maternelle) à Souillac.  
 Feyt, Gabrielle, débutante à Fontanes, (école maternelle), (Lalbenque).  
 M<sup>me</sup> Camy, de Cazillac, aux Quatre Routes.

Tribunal correctionnel

AUDIENCE DU 29 SEPTEMBRE

Vol. — Emile Bastide, âgé de 16 ans, demeurant à Cahors rue des Soubirous, est inculpé de vols de plomb de cuivre, de tuyaux de pompes.  
 Nous avons, il y a quelques jours, relaté son arrestation.  
 Hier, le tribunal correctionnel l'a condamné à 4 mois de prison ; mais vu son jeune âge et le repentir qu'il exprime à l'audience, il lui fait application de la loi Bérenger.  
 Vol. — Jean Calmon, âgé de 32 ans, manoeuvre à Cahors, a commis un vol au préjudice de son patron M. Boutaric, entrepreneur. Ce vol consiste en 2 barres de fer d'une valeur de 32 fr.  
 Calmon est puni de 48 heures de prison, (loi Bérenger).  
 Abus de confiance. — Lors du passage du 7<sup>e</sup> à Castelnaud, le sieur Lacombe, réserviste, qui avait pris soif durant l'étape avisa le sieur Layton Jean, âgé de 60 ans, de Castelnaud, et lui confiant une pièce de 40 sous, le pria d'aller chercher un litre de vin.  
 Lacombe eut beau attendre, Layton ne revint pas, il but le vin à la santé du réserviste qui porta plainte.  
 Pour ce fait, Layton, qui est un repris de justice est condamné à 2 mois de prison et 50 fr. d'amende.  
 Banqueroute simple. — Le sieur Monge Alban, de Prayssac, déclaré en faillite, est condamné à 15 jours de prison (loi Bérenger).  
 Voies de fait. — Au commencement de septembre, M. Cazaly, surnuméraire des contributions directes, se trouvant en service à Lalbenque eut besoin de l'aide d'un sieur Sadoul expert, âgé de 45 ans, demeurant à Lalbenque. Pour prix de son travail Sadoul réclama à M. Cazaly 5 fr. par jour. Ce dernier ne voulut donner que 2 fr. 50, puis 3 fr.  
 Chicane et dispute, au cours desquelles, Sadoul fit briller un couteau aux yeux de M. Cazaly, épouvanté.  
 Sadoul regrette son acte ; le tribunal comprenant le peu d'importance de cette affaire qui tout d'abord paraissait très grave,

condamne Sadoul à 30 fr. d'amende et lui fait application de la loi Bérenger.

Coup de couteau. — Le sieur Demanse, âgé de 63 ans, cultivateur à Sabadel, ausujet d'une charretée de paille, se fâcha avec le sieur Courtiol, boulanger.

Au cours de la dispute, ce dernier fut frappé dans le dos d'un coup de couteau.

Demanse exprime des regrets ; mais sa réputation n'est pas excellente : il a une « tenue immorale » (?) dit M. le maire de Sabadel.

Il est condamné à 1 mois de prison.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 29 Septembre 1900

Naissance

Luc, Louis, rue Fondue-basse, 15.

Décès

Lacombe, dite Second, 70 ans, à l'hospice.

VENDANGE A VENDRE

Monsieur de BAYLE

FAUBOURG CABESSUT

Qualités réelles ? — Saint-Bonnet Elvert (Corrèze), le 1<sup>er</sup> juillet 1899. Nous sommes heureux de vous certifier que le Baume Victor possède réellement les qualités que vous lui attribuez. Nous avons été guéris, mes enfants et moi, de douleurs articulaires et de maux de dents qui nous faisaient souffrir depuis longtemps. M<sup>me</sup> Eugénie GRÈZE (Sig. lég.).  
 A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Distribution des prix. — La Distribution solennelle des Prix aux élèves des Ecoles primaires supérieures, qui n'a pu se faire à la sortie de l'année scolaire 1899-1900, aura lieu le dimanche 7 octobre prochain, à 3 heures de l'après midi, à l'Établissement de Garçons, sous la présidence de M. Planacassagne Camille receveur particulier des finances, propriétaire à Montcuq.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Acte de courage. — Mercredi, vers deux heures de l'après-midi, un domestique de notre ville conduisait une voiture chargée de diverses marchandises. Arrivé quartier des Tours, le cheval, effrayé par le bruit de la chaussée du Célé, s'emballa et parcourut avec une grande vitesse le quai Colomb. Le jeune Maurice Castanié, âgé de dix-huit ans, ouvrier maréchal, se trouvant de passage, sauta à la tête de l'animal, et parvint à le maîtriser devant le café Suisse, après avoir été traîné sur un parcours de cinquante mètres environ. Ce jeune homme a reçu des contusions aux jambes. Nos sincères félicitations pour cet acte de courage qui mérite d'être signalé.

LATRONQUIERE. — Lugubre découverte. — On vient de découvrir un bois situé sur le territoire de la commune de Laurence, le corps en putréfaction d'un mendiant paraissant âgé de soixante ans environ, originaire de Bellac (Haute-Vienne). La tête était séparée du tronc, et était à moitié rongée par les vers. Ce malheureux a dû s'égarer, et la mort est attribuée à l'inanition.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Nomination. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir la récente nomination de notre ami M. Despriets conseiller municipal, à Gourdon, à la justice de paix de Vayrac.

Nous le félicitons chaleureusement du beau succès qu'il vient de remporter et que lui valent ses qualités professionnelles et la fermeté de ses opinions sincèrement républicaines.

Il laissera, à Gourdon, où heureusement il nous reviendra souvent, le souvenir d'un homme bon et serviable, d'un esprit large et généreux ce qui lui avait acquis l'estime, les sympathies de tous.

Les républicains de la ville et particulièrement les Membres du Cercle républicain

démocratique dont il avait été un des promoteurs et de ses meilleurs soutiens, se réjouissent, à juste titre, de cette nomination qui prouve que malgré tout ce qu'on peut dire, M. de Verninac n'oublie pas ses vrais amis politiques.

ENFERMÉ AVEC UN ENNEMI

Nous les avons tous lues, n'est-ce pas ? ces épouvantables histoires de personnes qui se trouvent enfermées dans un compartiment de wagon de chemin de fer, en compagnie de brigands assassins ; ou bien encore dans la nacelle d'un ballon, n'ayant pour tout compagnon qu'un aéroplane en démençe, etc. Des situations semblables sont, à coup sûr, des moins enviables, et cependant quel est celui d'entre nous qui pourrait jurer qu'une chose pareille ne lui arrivera jamais ? Citons un cas à l'appui : Voici un homme qui est en consultation avec un médecin. Celui-ci — qui est aussi un juge, en quelque sorte — prononce l'arrêt suivant : « Votre maladie est votre ennemi. Quoique vous fussiez pour vous en débarrasser elle n'en persistera pas moins à s'attacher à vous. Force vous est donc de la supporter aussi longtemps que vous vivrez. »

L'arrêt du médecin-juge était bien peu consolant pour l'homme en consultation, c'est-à-dire pour un de nos correspondants, M. Marie, habitant 35, rue du Mont Gargan à Rouen, Seine Inférieure. Il n'est donc pas étonnant si le découragement s'empara de lui.

M. Marie, qui a 53 ans, exerce la profession de tailleur de pierres, et il s'imagine avoir, pour ainsi dire, taillé son propre tombeau. Depuis huit ans il souffrait de différents maux, ce qui inquiétait beaucoup sa famille. Mais il y a trois ans une bronchite catarrhale — qui n'est rien moins qu'une simple cadette de la maladie de poitrine — se déclara, et son état devint alors très grave. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Pendant dix-huit mois je ne pus rester couché une seule nuit, tellement les oppressions et étouffements me tourmentaient. Le peu de sommeil que je pouvais prendre était en reposant tant bien que mal sur un fauteuil. Inutile de dire que si une personne bien portante ne peut pas se reposer comme il faut dans une semblable posture que doit-il en être dans le cas d'un malade ? »

(Vous avez raison, M. Marie. La Nature veut que pour dormir l'homme s'étende sur son lit, et que tous les muscles et tous les nerfs soient relâchés et en repos. Tout le poids du corps doit peser dans une direction descendante, comme l'enfant qui repose sur le sein de sa mère. Mais c'est assez disserté comme cela, et revenons à M. Marie, ou du moins rendons lui la parole.)

« Je toussais continuellement, » dit-il, « et j'avais une affreuse digestion qui, j'en suis certain, fut la cause de ma maladie. Ce fut en vain que j'eus recours à un grand nombre de remèdes. Mon mal ne faisait qu'empirer et je déprimais comme les fleurs qui se flétrissent sous l'ardeur des rayons brûlants d'un soleil d'été. En peu de temps, j'avais maigri de 27 livres. Les médecins ne purent me soulager ; l'un d'eux me dit un jour : « Il n'y a pas de remède, vous devez vivre avec votre ennemi. »

« Un jour ma femme se mit à lire un petit livre qui m'avait été donné dans la rue, et que j'avais rapporté à la maison. Dans ce petit livre c'était dit que la Tisane américaine des Shakers, vendue par Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, au prix de 4 fr. 50., opérait des cures merveilleuses. « Ne perdons pas tout espoir » me dit-elle « si ce livre dit la vérité, tu guériras aussi bien que tous ceux dont il est question ici. » Et sans plus tarder elle se procura un flacon de la Tisane américaine des Shakers. Au fur et à mesure que j'employai ce nouveau traitement je ressentis une grande amélioration. Je digérais mieux et je pus désormais me coucher. Enfin je suis rétabli. Depuis un an je n'ai plus éprouvé le moindre malaise ; mes forces me sont revenues et ma maigreur a également disparu. Par reconnaissance je vous autorise à publier cette lettre. — Marie.

Ainsi nous voyons que M. Marie n'a pas eu à passer le restant de ses jours en compagnie de son ennemi. Fort heureusement que le médecin s'était trompé, comme c'est fréquemment le cas même chez les hommes les plus capables et les plus intelligents. La vraie cause de la maladie de M. Marie était une dyspepsie inflammatoire. C'était le véritable ennemi que la Tisane a tué.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

BULLETIN FINANCIER

Sauf les établissements de Crédit dont la fermeté est remarquable, nos rentes, les fonds étrangers et la côte en général sont en baisse. On craint des reports élevés en liquidation et d'autre part les baissiers font circuler des nouvelles inquiétantes relativement aux affaires de Chine.  
 Le 3 0/0 a baissé de 20 centimes à 99,75, le 3 1/2 0/0 reste à 101,95 et l'Amortissable à 99,80.  
 La Banque de France est à 3970.  
 Le Comptoir National d'Escompte à 595, le Crédit Lyonnais à 1074 tous fermes sans changement. Le Crédit Foncier et la Société Générale n'ont pas été cotés à terme.  
 Les Chemins français sont offerts, le Lyon à 1811, le Midi à 1300, le Nord à 2305 et l'Orléans à 1720.  
 Le Suez a baissé de 15 fr. à 3480.  
 Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure recule à 72,20, l'Italien à 93,15, le Portugais à 23,10, le Russe 3 0/0 1891 à 73,85.  
 Le Turc D cote 22,47 et la Banque Ottomane 525.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

I

LES NOTES DE LAME MARTHE

— Eh ! Je ne veux pas de votre argent, je ne vous réclame rien...

— Moa, je réclamaï de rester.

Sir Arthur s'était calé sur ses chaises et tirait placidement sur sa pipe, ponctuait ses brèves réponses de bouffées de fumée.

Dame Marthe ferma ses volets et laissa l'Anglais dans l'obscurité. Avec un grognement de mauvaise humeur, celui-ci se leva, alla fourrager dans ses malles, et, quelques minutes après, l'hotesse le voyait allumer une lampe qu'il en avait tirée.

Avant qu'il eût repassé d'une pièce dans l'autre, Marthe courait à sa porte, la tirait vivement à elle et, comme par bonheur la clef se trouvait dehors, lui donnait deux tours, que sir Arthur eût pu l'empêcher.

Quelques coups furent frappés au volet.

— Ouf ! il était temps ! dit la brave femme qui s'en fut ouvrir.

C'était Mavrocordato.

— Il ne reste plus personne ? demanda-t-il.

— Si, l'Anglais que j'ai dû enfermer. Il n'a pas voulu partir.

Comme pour confirmer ces paroles, sir Arthur élevait la voix.

— Médème ! Médème ! J'ordonnais à vô d'ouvrir tout de suite...

— Que faut-il faire ? interrogea l'épicière.

— Laissez-le crier... Je vais monter dans la chambre du premier. Vous y conduirez Marco et Karaiskos qui ne vont pas tarder vraisemblablement à arriver. Sitôt qu'ils seront près de moi, vous pourrez rendre sa liberté à votre pensionnaire en le priant de se retirer pour quelque temps.

— Et s'il refuse ?

— Nos amis surviendront, vous les mettrez au courant et ils se chargeront de lui.

— On ne le brutalisera pas !

— Soyez tranquille, ma bonne Marthe. Il ne tiendra qu'à lui d'être traité avec égards.

Drapés dans leurs capes en poils de chèvre, deux nouveaux venus firent leur apparition et s'avancèrent vers Mavrocordato.

— Venez, dit celui-ci les précédant dans l'étroit escalier qui menait au premier étage.

Un bruit infernal leur fit tourner la tête. Il semblait que du dehors on démolit la maison.

— Ce n'est rien, déclara Mavrocordato... Aussitôt que nos amis seront là, dame Marthe, ajouta-t-il, ils s'occuperont de cet entêté.

En attendant, l'épicière engagea des pourparlers avec l'Anglais qui, n'obtenant pas de concessions, recommençait son charivari...

Mais peu à peu, la salle s'était emplie. Dame Marthe se retira dans un coin où elle se mit à

fler paisiblement.

La porte de la chambre fut ouverte et sir Arthur sortit rouge de colère, proférant des paroles emportées. Comme par enchantement il se calma. Dans la pièce, à peine éclairée, il discernait une troupe d'hommes formidablement armés qui l'avaient entouré et dans un silence inquiétant rétrécissaient le cercle autour de lui.

Aoh !... fit-il.

II

L'HOMME DE PROIE

Les navires de quelque tonnage ne peuvent aborder à Misso longhi, dont le port n'abrite que des barques de pêche.

Elle a ses lagunes comme Venise et ses petits palais construits sur pilotis. Pour se promener ou rallier quelque vaisseau ancré au large, les missolonghiotes se servent d'embarcations très légères, d'un équilibre peu stable qu'ils excellent à conduire. Ces sortes de périssoires sont taillées dans un seul bloc de bois d'où leur nom de *monoxylons*.

C'est sur une de ces embarcations légères et rapides que Marcel et ses compagnons prirent place pour se rendre à bord de la frégate turque qu'ils avaient désiré visiter.

La nuit venait de se faire, presque subitement, comme il arrive en ces pays d'Orient où le crépuscule est inconnu, quand ils avaient quitté la maison de dame Marthe.

Le pilote n'avait point de peine à se diriger vers les bâtiments turcs, car ceux-ci, comme cela se passait le plus souvent, se désignaient

à l'attention par une profusion de feux : c'étaient chaque jour de nouvelles fêtes quand les terribles brûlots grecs n'étaient pas signalés dans les parages. Les officiers du sultan célébraient ainsi par antipation l'anéantissement de la flottille grecque déjà vingt fois prédit et toujours manqué.

Un quart d'heure après avoir quitté Misso-longhi, Marcel, Wilhelm et Julio étaient reçus par le *riala-bey* lui-même à la coupée l'honneur. Le *riala-bey* est un haut personnage, le lieutenant du capouan pacha, quelque chose comme un contre-amiral.

Les trois amis répondirent donc de leur mieux aux *salamalecs* du bey, mais le spectacle qui s'offrit à leur yeux ne leur laissa pas le loisir d'accorder grande attention à la bienvenue qui leur était souhaitée prolixement, à l'orientale. L'officier grec s'exprimait pourtant en un français très correct, ce dont profita Marcel pour commencer à poser ces questions dont il était coutumier et qui exaspéraient si facilement le formaliste sir Arthur.

— Qu'est-ceci ? Que font-ils ? avait demandé Marcel avec une vivacité qui fit sourire le *riala-bey*.

Il montrait une demi-douzaine de derviches qui offraient leurs épaules à un autre derviche, leur supérieur.

1 Ouverture pratiquée pour donner accès de plain-pied sur le pont d'un navire à l'endroit où se pose l'escalier mobile, effleurant l'eau, par lequel on monte d'une barque sur le navire.

(A suivre.)

# SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XII

L'ENFANT DU DRAPEAU

Cigarette hocha la tête en riant.

— Très jolie, mais j'ai entendu parler de mieux. Bah ! la belle affaire vraiment, de faire peur à un paysan et de décamper avec une oie !

Sapristi — grogna Toto, qui était d'avis lui-même que son exploit était digne des méfaits d'Arlequin, — tout ton cœur s'est envolé avec cet Anglais.

Cigarette éclata de rire avec un air insolent et de tout son cœur, piquée par sa plaisanterie.

Le sentiment à un côté délicieusement grotesque quand on est une vivandière aux yeux noirs perchée à califourchon sur un mur, et qu'on distribue du vin mêlé d'eau-de-vie à une demi-douzaine de spahis grillés par le soleil.

Vivandière du régiment.  
C'est Catin qu'on me nomme :  
Je vends je donne, je bois gaiement  
Mon vin et mon rogomme :  
J'ai le pied lesté et l'œil mutin.  
Tintin, tintin, tintin, tintin,  
Soldats, voilà Catin !

chanta-t-elle de la voix la plus nourrie, la plus f aiche, la plus mélodieuse qui ait jamais chanté les immortels refrains du Lucilius Français.

— Mon cœur est un réveil-matin, Toto il s'éveille tout les jours. Un Anglais pardi ! Qu'est-ce qui te le fait croire ?

— Parce que c'est un géant ! — dit Toto.

Cigarette fit claquer ses doigts.

— J'ai dansé avec des grenadiers et des cuirassiers tout aussi grands et deux fois plus gros. Après ?

— Parce qu'il se jette à l'eau en faisant le plongeon comme un phoque !

— Parce qu'il est silencieux.

— Parce qu'il s'appuie sur ses étriers.

— Parce qu'il aime la mer.

— Parce qu'il connaît la boxe.

— Devant cette masse de preuves accablantes de sa nationalité, l'Enfant du Drapeau céda.

— Oui, c'est assez probable. D'ailleurs l'autre est Anglais. Laurillard des chasseurs, m'a dit que l'autre le sert comme un esclave quand il le peut, fourbit ses armes, fait la litière à son cheval, lui épargne toute la grosse besogne, quand il peut le faire sans qu'on s'en aperçoive. D'où sont-ils venus ?

— Ils ne l'ont jamais dit.

Cigarette secoua sa tête nonchalante, fit la moue de ses lèvres de cerise après un juron en argot, légère comme un oiseau, maligne comme Jeanne Granier.

— Paf ! il faudra bien qu'ils me le disent à moi !

— Chut !... Tu peux apprivoiser un lion,

obliger un vautour à quitter sa proie, faire battre son rataplan à un tambour, et faire tirer à un mort une clarinette de six pieds ; mais tu ne feras jamais parler un Anglais quand il est décidé à garder le silence.

Cigarette lança une bordée soignée en argot de caserne, très riche en métaphores, que celui auquel elle s'adressait trouva admirables dans leur brillante variété.

— Idiot ! quand tu as volé tes oies tu n'as fait que ramener tes sœurs ! Les Anglais sont des hommes comme d'autres. Mettez-leur du vin dans la tête, faites les tourbillonner dans une valse, promettez-leur un baiser, et vous leur faites sauter tout ce qu'ils ont de cervelle comme un lascar retourne le sac d'un soldat mort. Quand une femme est jolie, on ne lui refuse jamais rien. Il me dira d'où il vient. Je doute qu'il vienne d'Angleterre, moi, et voici pourquoi...

Et elle se mit à énumérer les raisons sur ses doigts basanés et souples.

— Premièrement, il ne dit jamais Goddam ; secondement, il ne mange pas sa viande crue ; troisièmement, il parle avec un accent très doux ; quatrièmement, il valse très légèrement, très légèrement ! cinquièmement, il ne grogne jamais dans sa gorge comme un ours en colère ; sixièmement, il n'a pas de brouillard autour de lui, et il vit. Comment pourrait-il être Anglais avec tout cela ?

— Il y a Anglais et Anglais, dit le philosophe Toto, qui se piquait d'être placidement cosmopolite.

Cigarette lança une bouffée de fumée

dédaigneuse.

— On n'en a jamais vu encore ne grognant pas ! Pauvres diables ! quand ils ne se servent pas de leurs défauts, ils sont de mauvaise humeur ; un anglais boxe ou grogne, sa vie se compose de ces deux passe temps.

Ces principes à l'endroit des Anglais avaient été adoptés par elle à la suite d'une étude approfondie de nombreux vaudevilles dans lesquels le traditionnel goddam prédominait sous toutes ses formes accoutumées ; après les avoir exprimées, elle sauta au bas de son mur, mit son barillet en bandolière, fit un signe de la tête à ses gros bébés, toujours étendus à l'ombre du mur de pierre et les laissa continuer leur jeu, pendant qu'elle se mettait en chemin, agile et légère comme un chamois, chantant avec une joyeuse énergie qui résonnait à travers l'atmosphère chaude et silencieuse, le second couplet de Béranger.

Je fus chère à tous nos héros ;  
Hélas ! combien j'en pleure !  
Aussi soldats et généraux  
Me comblaient à tout honneur,  
D'amour, de gloire et de butin,  
Tintin, tintin, tintin, tintin,  
D'amour, de gloire de butin  
Soldats, voilà Catin !

La chanson n'était pas tout à fait la sienne, cependant car elle n'avait pleuré personne : elle n'avait même jamais versé de larmes dans sa vie.

(A suivre.)

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET 1900

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

## Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 39 (29 Septembre 1900).

1° L'île de Rhodes, par M. L. de Launay.  
2° A travers le monde : Croquis Berlinois (suite).  
— Parade d'Antonie à Berlin, par H. Drahe.

3° Civilisation et religions : Une fête se lutte à Berne.

4° Aux pays inconnus : L'itinéraire de l'expédition polaire du duc des Abruzzes.

5° Dans le monde du travail : Les Progrès des Transports depuis le XVII<sup>e</sup> Siècle.

6° A travers la nature : L'île de Mainau sur le lac de Constance.

7° Livres et Cartes.

8° L'armée autour du monde : France : Le projet de budget de la marine pour 1901. — Angleterre : L'Etat moral de l'armée anglaise. — Les dépenses des officiers anglais.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1452<sup>e</sup> livraison (29 Septembre 1900).

Un phénomène, par B.-A. Jeanneroy. — L'Exposition universelle de 1900 : L'Exposition du Transvaal, par Henri Jacottet. — Les palais des Armées de terre et de mer, par Daniel Bellet. — L'Inde française, par H. Norval. — Treize et quatorze, par Yan de Castéris. — Le Tour de Camaret, par Gustave Toudouze.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 30 septembre 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Hippolyte Lucas : La dernière nuit. — M<sup>o</sup> J. Michélet : Quand j'étais petite (suite). — Pierre Sales : Fille de

Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (fin) — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite) — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite.) Vess<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

## Lot de Futailles

De 220 à 225 litres, de premier choix, à Vendre.

Pour le prix, s'adresser à M. CLARY, presseur d'huile à Cahors, Quai de Regourd.

MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

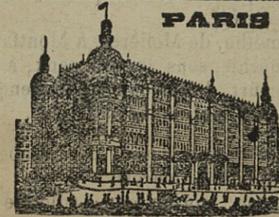
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de pro-

vince ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.



GRANDS MAGASINS DU

## Printemps NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>e</sup>, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Le plus impartial  
Le mieux informé  
5 FR. PAR AN.

## LE GUIDE DU CAPITALISTE

Le seul qui envoie à ses ABONNÉS des Actes Constatifs indiquant les Opérations opportunes.  
Paraît les 5, 15 et 25 de chaque mois.  
1, PLACE BOULEVARD, PARIS. — On s'abonne dans les Bureaux de Poste.